

REFERENTIEL DE FORMATION EN DIRECTION DE CHŒUR

Quelle démarche, pour quel(s) usage(s) ?

Le groupe d'enseignants en direction de chœur de plusieurs conservatoires de la Région Rhône-Alpes souhaitant harmoniser les cursus et les modalités d'évaluation de leurs formations a décidé d'élaborer un référentiel de compétences dans ce domaine. L'IFAC, sollicité pour intervenir dans ce projet, a mobilisé pour ce faire un certain nombre de moyens humains et financiers et m'a demandé d'assurer l'accompagnement méthodologique du groupe dans cette démarche.

Cet accompagnement a essentiellement porté sur trois points :

1. **Le fonctionnement du groupe de travail** : tenant compte de l'objectif fixé et des contraintes personnelles et professionnelles des participants, il a été convenu de fonctionner en sous-groupes entre les sessions de travail et de valider les productions des sous-groupes lors des regroupements.
2. **L'appropriation des concepts fondamentaux** de cette approche à savoir ce qu'on entend par *compétence* (capacité à mobiliser les savoirs et savoir faire requis) , par *évaluation* (à différencier du *contrôle*) ainsi que le rôle des *critères* et des *indicateurs* dans le processus d'évaluation.
3. **La définition d'objectifs pédagogiques et la formalisation** « codifiée » des savoirs et savoirs faire à acquérir (« Etre capable de ... »).

Précisons que les points 2 et 3 ont été abordés alternativement en fonction de l'avancée des travaux et des problèmes rencontrés.

Le fonctionnement du groupe de travail

Les modalités de travail retenues se sont avérées pertinentes eu égard aux contraintes des participants. Deux points parmi d'autres, me semblent devoir être soulignés :

- La grande qualité du travail collectif, ce qui montre, s'il en était besoin, que la compétence collective va bien au delà de la seule addition des compétences individuelles.
- Le travail d'identification, de formalisation et de hiérarchisation des savoirs et savoir faire à acquérir dans les différents domaines a généré une analyse collective des pratiques de chacun qui s'est avérée d'une très grande richesse. En outre, elle confère à ce référentiel un solide ancrage dans la réalité des situations formatives de cette « discipline ».

Un référentiel pour quel usage ?

Rappelons tout d'abord que ce type de document s'adresse à tous les acteurs impliqués dans le processus de formation :

- Les élèves/formés à qui il permet d'acquérir une plus grande autonomie dans leur parcours de formation,
- Les enseignants/formateurs qui disposent là d'un guide précieux pour l'élaboration et la formalisation de leurs objectifs pédagogiques,
- Les évaluateurs et, plus largement, les instances de validation pour lesquelles il offre un cadre de travail conférant à leurs travaux une plus grande transparence et meilleure objectivité.

Rappelons également que le référentiel n'est pas un programme mais qu'il faut le voir comme un outil se présentant sous la forme d'un répertoire des savoirs, savoir faire et savoir être à maîtriser pour exercer cette activité et à partir duquel le formateur peut organiser et évaluer sa formation.

Conditions d'utilisation

L'optimisation de l'utilisation du référentiel implique et demande :

- une connaissance minimale de l'approche « compétence »
- une appropriation des principaux concepts qui sous-tendent cette démarche ainsi que ceux relatifs à l'évaluation et à la formulation d'objectifs pédagogiques.
- une réflexion et un travail collectifs de l'équipe d'enseignants qui souhaite s'engager dans la démarche
- un environnement institutionnel « favorable »

Il est également important de resituer cette démarche dans le schéma global du processus de **professionnalisation** des étudiants/formés.

Signalons enfin que l'IFAC peut être sollicité pour informer sur l'intérêt et les enjeux de cette approche et, si nécessaire, accompagner sa mise en œuvre..

Bernard BENOIT

Novembre 2014